

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-029

Date de convocation : **10 octobre 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 20

L'an deux mille dix-sept, le **26 octobre** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, BOURDIER, MARTIN, PERRAUD, ANTOINE, BESSEY, GRATALOU, PIEGAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, FONTES, BALAN, GROSSIORD, ANDREYS, DUMORTIER, LHOPITAL.

Mmes ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(s) : MM. JARICOT,

Secrétaire de séance : M. Piegay

Objet : Frais d'accès au service

Monsieur le Président explique qu'actuellement, lorsqu'un abonné souscrit un nouvel abonnement au service de l'eau du SIDESOL, aucun frais ne lui est facturé.

Il s'avère toutefois que la création d'un nouvel abonnement induit des frais administratifs, et il est proposé que ces frais soient facturés à l'abonné qui souscrit l'abonnement au tarif de 35 €, et soient inscrits dans le bordereau des prix unitaires annexé au contrat de Délégation de Service Public.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **Approuve** l'application de frais d'accès au service

* **dit** que ces frais d'accès au service seront inscrits dans le bordereau de prix unitaires annexé au contrat de Délégation de Service Public passé avec SUEZ

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel JULLIEN

